



Archevêché de Rimouski

34, rue de l'Évêché Ouest, Rimouski (Québec) Canada G5L 4H5  
Téléphone : 418.723.3320 • Télécopieur : 418.722.8978

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*(Pour diffusion immédiate)*

### RÈGLEMENT FINAL DANS LE DOSSIER DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI

**Rimouski, le 24 mars 2022** – L'Archevêché a franchi une nouvelle étape dans son projet de restauration de la Cathédrale Saint-Germain de Rimouski. En effet, le litige qui opposait la marguillière et le marguillier de la fabrique de la Cathédrale, respectivement Madame Nathalie Leblond et Monsieur Charles Lechasseur s'est terminé par un règlement à l'amiable.

Voici l'essentiel de l'entente conclue entre les parties. « Les parties annoncent qu'un règlement final est intervenu dans le dossier judiciaire les opposant. Aux termes de cette entente, Jean-Charles Lechasseur et Nathalie Leblond quittent en date de ce jour leur fonction de marguilliers au sein de la Fabrique de la paroisse Saint-Germain. En outre, chacune des parties impliquées se fournit une quittance complète totale, finale et définitive en lien avec tous les faits et reproches contenus dans les procédures judiciaires. Par ailleurs, les parties reconnaissent qu'aucune des allégations de fautes administratives de l'une envers l'autre contenues dans les actes de procédure n'a été démontré devant le tribunal »

Pour le moment, aucun autre commentaire ne sera émis.

-30-

Source : Dyno Périgny  
Délégué épiscopal